MARCHE DE SERVICES

Pouvoir Adjudicateur :

PARC NATIONAL DU MERCANTOUR
23 rue d'Italie
CS 51 316
06 006 NICE CEDEX 1

Objet du marché :

Projet d'éradication d'une espèce végétale exotique envahissante :

Grassette à fleurs hirsutes (*Pinguicula hirtiflora)*

- Gorges de Paganin (06)-

Financements Stratégie nationale de la biodiversité

Dépôt des offres avant le :

vendredi 30 octobre 2026 - 17h

Cahier des Charges

Table des matières

1. Désignation de la maîtrise d'ouvrage....3

2. Objectifs et généralités....3

2.1 Contexte de la mission....3

2.2 Objectifs de la mission....4

2.3 Description du site....4

3. Mise en œuvre de la prestation....4

3.1 Moyens mis en œuvre....4

3.2 Méthodologie d'intervention....4

3.3 Livrables....5

4. Critères et modalités pratiques de la mission....5

4.1 Durée de la prestation....5

4.2 Travaux – Juin....5

4.3 Travaux – Octobre....5

4.4 Réunions, visites....5

4.5 Organisation de la maîtrise d'ouvrage et contact....6

4.6 Les compétences du prestataire....6

4.7 Décompte des prix et prestations....6

4.8 Conditions de la réponse....6

4.9 Critères de sélection des projets....7

4.10 Notification de la prestation....7

4.11 Paiement....7

1. Désignation de la maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : Parc national du Mercantour

Adresse : 23, rue d'Italie, CS 51 316 – 06 000 NICE

Personne habilitée à signer le contrat : Mme Aline COMEAU, Directrice du Parc national du Mercantour

Conducteur d'opération : Parc national du Mercantour

2. Objectifs et généralités

2.1 Contexte de la mission

Le Parc national du Mercantour porte un projet d'éradication d'une plante exotique envahissante, la grassette à fleurs hirsutes (*Pinguicula hirtiflora*) menaçant une espèce endémique très rare, la grassette de Reichenbach (*Pinguicula reichenbachiana*).

Le chantier se situe dans les Gorges de Paganin sur la commune de Fontan dans la vallée de la Roya (06) sur une falaise en bord de route mais inaccessible sans techniques d'accès difficiles.

Les travaux consistent à intervenir 2 fois (juin et octobre) pour décaper la falaise afin d'éliminer la plante envahissante.

Une première campagne d'éradication avait été réalisée de 2012 à 2019 et avait dû être interrompu sans atteindre les résultats attendus.



P. reichenbachiana (© M.Pires)



P. hirtiflora (© J-M Cevasco)



Campagne d'éradication de P.hirtiflora en 2012 (© J-M Cevasco)

2.2 Objectifs de la mission

2.3 Description du site

Les travaux se dérouleront sur une falaise de bord de route :

Longueur : ~100 m

Hauteur : ~20 m

Substrat : tuf suintant

3 secteurs sont concernés :

1- un secteur principal en bord de route (cf photo ci-dessus)

2- un secteur inférieur en contrebas de la route avec l'installation obligatoire d'une corde

3- un secteur supérieur avec l'installation obligatoire d'une corde par le haut de la falaise

Accès :

sommet accessible par main courante (à installer/sécuriser)

franchissement d'un grillage

débroussaillage des accès à prévoir

présence d'un secteur supérieur et en contrebas nécessitant cordistes (au total, 3 zones à décaper)

3. Mise en œuvre de la prestation

3.1 Moyens mis en œuvre

Le prévisionnel de réalisation est phasé de la manière suivante :

1. Visite de chantier
2. Phase terrain : 2 sessions de travaux
3. Compte-rendu de chaque session avec photos, nombre de jour

3.2 Méthodologie d'intervention

Les interventions prévues reposent sur :

- un décapage manuel de la paroi
- l'arrachage manuel de l'espèce exotique envahissante
- exportation et destruction du sol et des graines

La station n'étant accessible qu'au moyen de nacelles ou de techniques de travaux sur corde, le recours à une entreprise spécialisée en travaux acrobatiques disposant de compétences en milieu naturel est indispensable.

Les opérations à réaliser sont particulièrement minutieuses et comprennent l'arrachage manuel des plantes invasives, un grattage fin du sol à l'aide d'outils manuels ainsi que l'export des déchets végétaux hors site. Une attention particulière devra être portée à la prévention de la dissémination de l'espèce exotique envahissante : le nettoyage complet du matériel, des équipements et des EPI devra être réalisé avant et après chaque intervention, ainsi qu'entre les différentes zones de travail, afin d'éviter tout transport de graines ou de fragments végétaux. Une entreprise disposant d'une expérience en gestion d'espèces exotiques envahissantes sera particulièrement appréciée.

Le chantier comprend deux types d'intervention : des zones sans l'espèce protégée où les interventions

peuvent être réalisées en autonomie et des zones accueillant une espèce protégée où les travaux devront impérativement être menés uniquement durant des périodes définies et en présence du parc national du Mercantour. Compte tenu de la forte sensibilité écologique du site, l'ensemble des interventions sera planifié selon un calendrier biologique.

Les travaux sont situés en bord de route, ce qui implique une contrainte forte de sécurité liée à la proximité immédiate de la circulation routière. Une gestion du trafic devra être mise en place pendant toute la durée des interventions, afin de sécuriser à la fois les équipes en falaise et les usagers de la route. Cela pourra inclure des dispositifs de signalisation temporaire, une éventuelle alternance de circulation, voire des périodes ponctuelles de neutralisation de voie selon les besoins opérationnels (mise en place de nacelle, manutention de charges, sécurisation des zones de chute). L'entreprise devra intégrer dans son offre l'ensemble des moyens nécessaires à cette gestion du trafic, en coordination avec les gestionnaires de voirie compétents et dans le respect de la réglementation en vigueur.

3.3 Livrables

- Compte-rendu à la suite de chaque intervention

4. Critères et modalités pratiques de la mission

4.1 Durée de la prestation

La prestation débute avec la notification du marché par le Parc national du Mercantour.

La mission intègre toutes les phases de travail mentionnées à l'article 3.

La fin de la mission est fixée au 15 décembre 2027.

Le planning prévisionnel est déterminé par la biologie des espèces.

Visite - Fin mars

Lors de la floraison de *Pinguicula reichenbachiana* (espèce protégée):

- visite de chantiers pour identification des zones à espèces protégées sur la falaise
- cartographie des zones d'intervention
- installation main courante

⚠ Travaux impossibles (site trop humide).

4.2 Travaux – Juin

- nacelle 3 bras + cordistes
- décapage de la falaise en évitant zone à espèce protégée
- arrachage sur les zones plus sensibles
- débroussaillage pour faciliter les accès
- descente du big bag

4.3 Travaux – Octobre

⚠ Intervention uniquement hors zones à P. reichenbachiana.

- travaux complémentaires sur zones autorisées
- décapage et/ou arrachage selon la situation

4.4 Réunions, visites

- Une réunion de démarrage de la mission (déroulé, calendrier et contenu). Elle pourra se tenir par téléphone, visio-conférence ou en présentiel dans les locaux du Parc national (Nice ou vallées)
- Une visite de chantier fin mars
- Une visite de chantier au terme de la première phase de travaux
- Une visite de chantier au terme de la seconde phase de travaux
- Un compte-rendu d'activité à transmettre par mail à chaque fin de session (rédaction d'un récapitulatif écrit de la session écoulée + illustrations photographiques liées).

- D'une manière générale, le prestataire tiendra régulièrement informé le PNM du bon déroulement de la mission et réciproquement (point téléphonique, courriel, etc.).

4.5 Organisation de la maîtrise d'ouvrage et contact

Les personnes représentantes du maître d'ouvrage à contacter sont :

Pour le suivi technique :

- Chargée de mission flore et habitat

 Adèle Rauzier / adele.rauzier@mercantour-parcnational.fr

Pour le suivi administratif et financier :

- Responsable du pôle financier

 Sandra Ballester / sandra.ballester@mercantour-parcnational.fr

4.6 Les compétences du prestataire

Les compétences attendues par le prestataire et nécessaires à la réalisation de la mission sont les suivantes :

- Maîtrise des travaux acrobatiques
- Maîtrise des techniques de travaux en milieu naturel sensible et en présence d'espèces protégées
- Maîtrise de connaissances liées aux espèces exotiques envahissantes

4.7 Décompte des prix et prestations

Ce marché public est un lot unique.

La prestation intègre la totalité des sujétions de personnels, transport, hébergement, fourniture pour l'exécution des éléments de mission désignés.

Le chiffrage de la prestation sera global et forfaitaire par la transmission via la plate-forme des marchés public d'un devis indiquant les prix en HT et TTC. Les chiffrages pour chaque session (avril, juin et octobre) seront précisés.

Les prestataires sont réputés connaître les contraintes techniques de déplacement et d'exécution des opérations en zone de montagne.

4.8 Conditions de la réponse

Le dépôt de l'offre se décompose en deux parties :

- **Une offre technique**

Elle précisera sous la forme d'une note récapitulative, la bonne adéquation de sa proposition avec les attendus de la mission ainsi que les compétences nécessaires souhaitées. Seront indiqués l'organisation et les méthodes employées pour la réalisation de la mission, un état des équipes, des moyens humains et matériels affectés à la mission (nombre de personne, CV etc.) et le cas échéant, un état des expériences similaires déjà réalisées.

Le prestataire pourra également être force de proposition au vu de la commande en proposant méthode, idées ou tous les éléments qui permettraient de venir l'enrichir

- **Une offre financière**

Le prestataire fournira un devis par secteurs de travaux complet.

Il accompagnera sa proposition d'un **RIB.**

L'ensemble du dossier (Acte d'engagement, note technique, références, devis, etc.) sera transmis via la plate-forme des marchés publics.

4.9 Critères de sélection des projets

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

Critères de sélection	Pondération
Note technique	**60 %**
adéquation des compétences du candidat avec les attendus de la mission (équipes, moyens humains et matériels affectés à la mission)	20 %
organisation et méthodes employées pour la réalisation de la mission	20 %
état des expériences et références similaires déjà réalisées (gestion EEE, travaux en milieu naturel sensible)	20%
Coût	**40 %**
Le montant proposé tiendra compte de toutes les sujétions nécessaires à la mise en œuvre de la prestation	

4.10 Notification de la prestation

Le Parc national du Mercantour transmettra la notification du marché au prestataire valant lancement de la mission.

4.11 Paiement

Une avance pourra être versée lors du commencement d'exécution du projet (à compléter par le candidat dans l'Acte d'Engagement). Il ne peut excéder 10 % du montant total prévisionnel de l'opération.

Une facturation par phase pourra être mise en œuvre :

- du montant de la phase 1 au terme de sa réalisation
- du montant de la phase 2 au terme de sa réalisation
- solde versé au terme de la mission

La facturation du solde s'effectuera par la présentation d'une facture globale et finale.

Le paiement final sera conditionné à la mise en œuvre effective de la prestation ou à une mise en œuvre adaptée après validation du Parc national du Mercantour. En cas de défaut partiel de moyens, une réfaction sur le prix pourra être appliquée en application des dispositions réglementaires en vigueur. La facturation se fera sur présentation d'un récapitulatif des tâches exécutées.

Le prestataire déposera ses factures **via le portail Chorus Pro.**

A réception, l'agent comptable des Parcs nationaux opérera la mise en paiement par mandat administratif dans un délai de 30 jours.